

LETTRE FLASH N° 110

15 AVRIL 2025

Sauver le HCERES pour sauver la démocratie ?

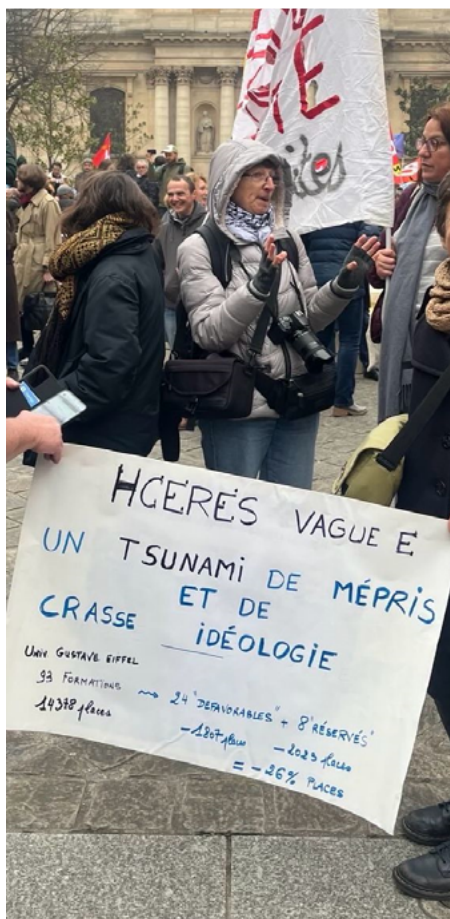
« Ne nous y trompons pas, quand les extrêmes s'attaquent au savoir et aux libertés académiques, c'est notre démocratie qui est attaquée ».

Ainsi s'est exprimé le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le 10 avril dernier, dans un communiqué de presse puis dans une tribune le lendemain, réagissant au vote de l'assemblée nationale supprimant le HCERES, vote qui pourrait être confirmé par une prochaine commission mixte paritaire. Et d'ajouter que cette suppression serait un « acte de guerre contre les libertés académiques ».

Ainsi, pour le ministre, la liberté académique et la démocratie vivraient, en même temps que le HCERES, leurs dernières heures, le tout sous la pression « des extrêmes », sans plus de nuance dans l'analyse. Rappelons que l'HCERES rédige des avis et que les décisions d'accréditations sont, d'ores et déjà, prises in fine par le ministère.

Mais qui donc attaque la liberté académique aujourd'hui ? La liberté de recherche est entravée par la succession des gouvernements qui, depuis la LRU, pilotent toujours plus la vie scientifique au détriment de l'universalité des recherches.

Mais qui donc attaque le savoir aujourd'hui ? Celui-ci est mis en péril par un budget de l'ESR toujours plus austéritaire ces dernières années, atteignant en part du budget de l'État un record historiquement bas.



Menaces, intimidations et interdictions de certains ministres et présidents réduisent la liberté d'échange universitaire sur les campus, entravant les discussions sur des sujets faisant légitimement débat. Les mouvements de contestation sont alors muselés par la remise en cause de l'intégrité des campus en particulier par le recours de plus en plus fréquent aux forces de l'ordre. Affirmer dans ce contexte que le HCERES serait le rempart de la liberté académique relève de l'absurde.

Le SNESUP-FSU rappelle que cet amendement de suppression s'inscrit dans

un contexte de discrédit et de dysfonctionnement du HCERES qui a atteint son paroxysme lors de la récente campagne d'évaluation des formations de licence et master (« vague E »).

Celle-ci a fini d'achever les collègues déjà épuisé·es et perplexes sur le sens de la démarche et du remplissage de tableaux d'indicateurs, tous aussi vides de sens les uns que les autres au regard de la qualité de leurs formations. D'une agence d'évaluation soi-disant indépendante, elle est devenue une courroie de transmission de directives masquant à peine leurs origines ministérielles et une agence de pilotage allant jusqu'à imposer des normes pédagogiques bien au-delà des textes réglementaires (cf. l'approche par compétences).

Qui veut encore défendre cette institution en l'état ? Et pourquoi ?

Une vraie réflexion sur l'évaluation des établissements, des formations et des laboratoires de recherche doit être lancée, ainsi que sur les moyens nécessaires au renforcement du service public de l'ESR.

L'amélioration des formations et de la recherche françaises passe par la prise en compte des personnels, des étudiant·es et de leurs conditions de travail et d'études.

Une évaluation honnête ne peut aboutir qu'à la conclusion que les formations souffrent du sous-financement des universités et de la recherche, de la diminution du nombre d'heures d'enseignement, du manque de postes de titulaires, de post-docs, de doctorant·es, etc.

Plutôt que de sauver à tout prix le soldat HCERES, il est urgent de (re)définir la forme que pourrait prendre une évaluation nationale, collégiale, réalisée par des pair·es élu·es. Pour garantir la qualité des formations, leur reconnaissance égale et donc leur cadrage national, une institution véritablement indépendante, paritaire et démocratique doit être mise en place, fonctionnant sur la base de critères concertés et adaptés au projet de démocratisation et d'émancipation du service public de l'ESR et permettant d'en éviter tout affaiblissement. Cette nouvelle instance pourrait par exemple mobiliser une représentation des membres élu·es du CNU qui garantissent une maîtrise du disciplinaire, et du CNE-SER, qui sont des instances paritaires majoritairement composées de pair·es élu·es par la communauté.

Des ressources existent donc sur lesquelles on pourrait s'appuyer.

Le SNESUP-FSU a d'ores et déjà lancé la réflexion et invite à s'en emparer.

